

**Décision n° 2023/03**  
**relative à l'accréditation de**  
**l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique**  
**Yncréa Méditerranée**  
**à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

### Établissement / École

Nom :	<b>Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée</b>
Sigle :	ISEN Yncréa Méditerranée
Nom de marque :	Yncréa Méditerranée
Type :	Privé
Académie :	Nice
Site(s) de l'école :	Toulon, Marseille, Nîmes

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Décision n° 2019/04-08

### Objet de la demande d'accréditation

#### **Catégorie PE** (Renouvellement périodique) :

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Toulon

Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, spécialité Électronique et informatique industrielle, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue, en partenariat avec l'ITII Provence Alpes Côte d'Azur, sur les sites de Toulon et Marseille

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée ;
- Vu le rapport établi par Michèle CYNA (membre de la CTI et rapporteure principale), Marie-Annick GALLAND (membre de la CTI et co-rapporteure), Marc ALOCHET (expert auprès de la CTI), Sonia HAJRI-GABOUJ (experte internationale auprès de la CTI), François-Marie LUCCHETTI (experte élève-ingénieure auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 mars 2023 ;
- Entendus Madame Agnès LAVILLE, directrice générale de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, Monsieur Michel CRESP, président de l'association ISEN Yncréa Méditerranée, Monsieur Stéphane VERA, directeur des projets stratégiques de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée ;

**L'assemblée plénière a statué comme suit :**

## Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, <a href="#">sur le site de Toulon</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, <b>spécialité Électronique et informatique industrielle</b> , en partenariat avec l'ITII Provence Alpes Côte d'Azur, <a href="#">sur les sites de Toulon et Marseille</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2025-2026	restreinte
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, <b>spécialité Électronique et informatique industrielle</b> , en partenariat avec l'ITII Provence Alpes Côte d'Azur, <a href="#">sur les sites de Toulon et Marseille</a>	Formation continue	2023	2025-2026	restreinte

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

### Pour l'école

- Compléter le système qualité et l'appliquer ;
- Mettre en place une approche compétence conforme ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Etendre les partenariats en dehors des secteurs de Marseille et de Toulon ;
- Améliorer le réseau informatique et l'ERP ;
- Analyser précisément les recrutements et mettre en place un plan d'action pour diminuer le taux d'échec en classe préparatoire ;
- Réunir régulièrement le conseil de perfectionnement pour lui permettre de jouer complètement son rôle et veiller à y associer des représentants des étudiants.

### Pour la formation initiale sous statut d'apprenti (FISA)

- Renforcer les interactions entre les étudiants, tant du point de vue académique que de la vie étudiante, entre les voies de formation, formation initiale sous statut d'étudiant (FISE) et FISA sur les deux sites de Toulon et de Marseille.

**Décision favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au(x) diplôme(s) suivant(s)**

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée	2023	2025-2026
Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée, <b>spécialité Électronique et Informatique Industrielle</b>	2023	2025-2026

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 14 mars 2023

En présence de Mesdames et Messieurs les membres de la CTI : Jean-Louis ALLARD, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Patrick BOUVIER, Élisabeth CRÉPON, Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Hervé DEVRED, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND, Xavier KLÉBER, Marie-Véronique LE LANN, Marie-Madeleine LE MARC, Nadine LECLAIR, Fabrice LOSSON, Farida MAZARI, Patrick OBERTELLI, Xavier OLAGNE, Delphine PAOLUCCI-JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Layth SLIMANE, Philippe STOLTZ et Pascal TRIBOULOT.

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 19 avril 2023

La rapporteure principale



Le greffe

*MAD*

La présidente  
Elisabeth CRÉPON

